

# Conditions générales

## Généralités

Ces conditions générales s'appliquent aux commandes de billetterie traitées par la plateforme Paylogic / SeeTickets, en marque blanche via le site web <http://www.familypiknikfestival.com>.

Ces conditions sont basées sur la décision ministérielle du 7 mai 2020. La décision ministérielle fixe les règles relatives aux remboursements et aux avoirs pour les événements qui ont été reportés ou annulés en raison des mesures prises contre la propagation du coronavirus. Cette décision peut être consultée [sur ce lien](#).

Les présentes conditions générales s'appliquent exclusivement à la vente de billets qui donnent accès à l'événement **FAMILY PIKNIK** de **FAMILY EVENT** et au titulaire d'un ou plusieurs billet(s) ( ci-après : « Client »).

Le choix fait par le Client est contraignant et s'applique à tous les billets de la commande initiale. Le choix du Client remplace et modifie l'accord existant entre **FAMILY PIKNIK** et le Client.

## Article 1: dans le cas où le Client choisit de faire un don complet

Le client peut choisir de convertir les billets achetés pour l'entrée à **FAMILY PIKNIK** en un don au bénéfice de **FAMILY EVENT**.

L'accord existant entre **FAMILY EVENT** et le client concernant la commande initiale sera annulé et remplacé par ce choix. Le client accepte que sa commande initiale soit annulée et que son droit d'accès à l'événement en question soit supprimé. Le client accepte également que le montant de sa commande soit converti en don au bénéfice de **FAMILY EVENT**. Par conséquent, il n'y a aucune autre obligation (mutuelle) entre **FAMILY EVENT** et le Client.

## Article 2: dans le cas où le Client choisirait d'obtenir un bon d'achat

Dans le cas où un événement ne pourrait pas avoir lieu en raison de la crise du Coronavirus est reporté dans les deux ans suivant la date initiale ou qu'une activité présentant les mêmes caractéristiques essentielles est organisée pendant cette période, le client peut choisir de bénéficier d'un bon d'achat.

L'accord existant entre **FAMILY EVENT** et le client au sujet de la commande initiale sera modifié par ce choix. Le client accepte que sa commande initiale soit annulée et que son droit d'accès à l'événement en question soit supprimé. Le client accepte également qu'à la suite de son choix, il perde son droit d'obtenir un remboursement du montant payé pour le billet d'entrée d'origine. Le Client accepte de recevoir un bon d'achat.

Le bon sera envoyé accompagné d'un code de réduction à l'adresse électronique avec laquelle l'achat initial a été effectué. L'e-mail contenant le code de réduction sera envoyé au

client à partir du 13 juillet 2020. Aucun frais ne sera facturé pour la livraison du bon. Le bon indique qu'il a été délivré à la suite de la crise du Coronavirus.

La valeur (crédit) du bon comprend la valeur totale du montant payé pour le billet d'entrée d'origine.

La valeur du bon peut être utilisée pour acheter un produit de **FAMILY EVENT** pendant une période d'un an à compter de la date d'émission du bon à valoir, soit le 13 juillet 2021. À cette date, si le bon à valoir n'est pas utilisé, il sera alors automatiquement considéré comme don.

Le Client n'aura pas à payer de frais supplémentaires pour assister au nouvel événements. Si la valeur du bon n'est pas suffisante pour couvrir la nouvelle commande, la différence sera payée par le Client. Si la valeur du bon est supérieure à la nouvelle commande, le solde sera versé au Client sous la forme d'un nouveau bon.

Si le Client opte pour un don partiel, la valeur du bon sera réduite du montant résultant de l'application du pourcentage correspondant sur le montant de la commande initiale, tel qu'indiqué par le Client. *Par exemple : si le client fait un don de 50% de la valeur du coupon initial de 100 Euros, le Client recevra un crédit de 50 Euros sur le bon.*

Pour toute question complémentaire, il est possible de contacter l'organisateur sur [media@familypiknik.com](mailto:media@familypiknik.com).